



LE PERSONNEL ENSEIGNANT DES ÉCOLES PROTESTANTES AU CAMEROUN : UN VECTEUR DE L'OCCIDENTALISATION DE LA POPULATION LOCALE (1910-1960)

*Miraille Clémence Mawa

Département d'Histoire et Archéologie-Université de Bamenda, Cameroun

Received 18th November 2020; Accepted 27th December 2020; Published online 29th January 2021

Abstract

The establishment of the Western school is initiated in most African countries by missionaries. In Cameroon, Protestants are the pioneers in this area. They have created many school structures. The effectiveness of these schools can be measured by several factors including the qualification of teachers. These constitute an essential link in academic success. This study therefore focuses on a critical analysis of the role played by teaching staff in the implementation of the western school in Cameroon. It is based on a method that is both qualitative and quantitative. By relying on the missions assigned to teachers in Protestant schools, it emerges that they have been a vector of the acculturation or even the westernization of the Cameroonian population. In turn, they participated in the alienation of students from the traditional school or their culture. The sources used are both written and oral, official and unofficial.

Keywords: Cameroon, School, Missionary, Teacher, Formation.

INTRODUCTION

L'implantation de l'école occidentale est initiée dans la plupart des pays africains par les missionnaires. Au Cameroun, les protestants sont les pionniers en la matière. Ils ont créé de nombreuses structures scolaires. L'efficacité de ces écoles peut se mesurer à travers plusieurs facteurs notamment la qualification des enseignants. Ceux-ci constituent un maillon essentiel dans la réussite de ces écoles. Cette étude est donc centrée sur une analyse critique du rôle joué par le personnel enseignant dans l'implémentation de l'école occidentale au Cameroun. Constitué d'un corps missionnaire et d'un corps subalterne avec des enseignants locaux, le personnel enseignant est rémunéré en fonction de sa qualification et de son expérience.

Le recrutement et les missions du personnel enseignant

Le personnel enseignant est constitué des missionnaires et d'un personnel local aussi bien pendant le protectorat allemand qu'au Cameroun sous l'administration française.

Un personnel enseignant aux origines et aux des fonctions distinctes

Sous le protectorat allemand, le personnel enseignant missionnaire comprend les missionnaires issus des séminaires des congrégations métropolitaines. Il faut relever que tout missionnaire est un potentiel enseignant, son intervention dans les établissements scolaires revêt trois dimensions : il œuvre soit comme enseignant, soit comme directeur des écoles de la station. Au-delà de ses deux fonctions, il est appelé à exercer comme "conseiller pédagogique" pour les moniteurs indigènes¹.

Le personnel local s'impose aux missionnaires comme une nécessité parce que le corps missionnaire s'avère non seulement coûteux mais surtout insuffisant pour intervenir dans les écoles qui sont créées au fur et à mesure que le besoin se fait ressentir. Recruté parmi les anciens élèves des écoles missionnaires (écoles moyennes et séminaires), le personnel enseignant local œuvre comme moniteur ou catéchiste dans les institutions scolaires. Celles-ci peuvent donc être considérées comme les pourvoyeurs du personnel enseignant local. C'est dans ce sens que Madiba Essiben affirme que :

“Même après la création de l'école normale, la pénurie de moniteurs et l'extension inconsidérée de l'œuvre scolaire ne laissèrent pas d'autres choix que la transformation de ces écoles en centre de recrutement du personnel enseignant pour les écoles de village et de garçons et même pour les premières années de cette institution elle-même”². Une fois recruté, le moniteur a une double fonction : il est à la fois enseignant à l'école et catéchiste dans la paroisse. C'est pourquoi, il remplace parfois le missionnaire dans sa mission d'évangélisation d'où l'appellation moniteur-catéchiste. A l'école, il emploie la technique de la mémorisation pour enseigner. La plupart des moniteurs-indigènes interviennent dans le cours de religion. En tant que catéchistes, ils doivent assurer le rassemblement des chrétiens pour les prières du matin et du soir, la célébration des cultes du Dimanche (Samedi pour les Adventistes) et la préparation des catéchumènes au baptême³. Cette double fonction du personnel enseignant local témoigne du fait que ces éducateurs ont contribué à l'acculturation de la population. Le cours de religion, le catéchisme, les matières au programme notamment l'allemand et l'histoire de l'Allemagne sont des artefacts qui ont favorisé l'éloignement de la population scolaire de leur culture.

*Corresponding Author: *Miraille Clémence Mawa*

Département d'Histoire et Archéologie-Université de Bamenda, Cameroun.

¹ Essiben M., *Colonisation et évangélisation en Afrique : l'héritage scolaire du Cameroun (1885-1956)*, Berne, Peter Lang, 1980.p. 74.

² Ibid, p. 57.

³ J.P. Mezale Bikate, élève à l'école primaire de à l'école primaire de Thon à Nanga- Eboko de 1959 à 1966, interview réalisé le 11 avril 2013 à Nanga Eboko.

Un personnel enseignant issu des écoles de mission

Sous l'administration française, le corps enseignant est aussi constitué de missionnaires et d'un personnel local. Comme pendant le protectorat allemand, les premiers œuvrent soit comme enseignant, soit comme directeur d'écoles. Peu nombreux et coûteux, ces missionnaires se trouvent dans l'obligation de former un personnel local devant combler cette carence en personnel enseignant. Celui-ci est composé pour la plupart des anciens élèves des écoles de missions⁴. Dans les écoles de la MPA par exemple, les élèves recrutés dans les écoles de village signent des contrats pour garantir leur embauche dans les écoles presbytériennes à la fin de leur formation. La teneur des contrats est la suivante :

Le soussigné.....àet le moniteur représentant la MPA à la station deont ce jour établi le contrat suivant :

- 1- La MPA engagefils desous les conditions suivantes comme élève-moniteur :
- 2- La durée d'instruction est de 3 ans à compter duà.....
- 3- Durant cette période, l'élève s'engage à servir comme moniteur partout où on l'affectera.
- 4- Le moniteur promet de donner à l'élève une instruction destinée à son futur métier d'enseignant.
- 5- Dans le cas où les services de l'élève à l'école de la station s'avèrent satisfaisants au 1^{er} trimestre, on ne lui demande pas de payer son écolage aux 2^e et 3^e trimestres. La deuxième année, il devra recevoir les fournitures scolaires en toute discrétion du missionnaire. En troisième année, il recevra aussi les livres scolaires nécessaires.
- 6- L'élève promet de servir la mission comme moniteur pendant trois ans, une fois sa formation terminée. Il bénéficiera du montant de salaire fixé.
- 7- L'élève doit obéir non seulement au moniteur qui a sa charge mais aussi à tous ceux qui s'occupent de sa formation.
- 8- Au cas où l'école de la station à laquelle l'élève est rattaché venait à être fermée, il devra solliciter une autre école pour y terminer sa formation.
- 9- Au cas où les services rendus par l'élève s'avéraient insatisfaisants pour la mission, le présent contrat sera résilié⁵.

Les écoles de village constituent donc un centre de formation des futurs enseignants (voir quatrième clause). Il a une validité de trois ans à partir de la fin de la formation (voir sixième clause) et confère des avantages à l'élève au cas où, il produit des résultats satisfaisants au cours de sa formation : il est exempt des frais de scolarité à partir du deuxième trimestre, il reçoit des fournitures scolaires au cours des deuxièmes et troisièmes années de la formation (voir clauses cinq et six). L'élève se doit aussi d'être respectueux envers l'administration scolaire. Au cas où, il produit de mauvais résultats, le contrat est tout simplement abrogé. A partir de 1922, les postulants au poste d'enseignant passent par un examen avant d'être recrutés. Les résultats de ces examens permettent de se rendre compte que les missions ont un personnel enseignant peu qualifié pour leurs écoles⁶. Le personnel certifié est captivé par les secteurs plus rémunérateurs comme l'enseignement public, les emplois administratifs et le commerce. Sous la tutelle française, les enseignants sont recrutés sur titre des auxiliaires sans aucune préparation à la fonction enseignante. Néanmoins, ils sont détenteurs des diplômes comme le Certificat d'Etudes Primaires et Élémentaires (CEPE) ou le

Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). L'enseignement privé confessionnel en général et protestant en particulier recrute de préférence ceux qui sont titulaires du CEPE. Ce choix, orienté vers les postulants les moins diplômés peut se comprendre par le fait que la masse salariale des certifiés est moins consistante que celle des maîtres brevetés⁷. Un enseignant breveté coûte donc plus cher que celui qui est certifié. En dehors du niveau d'études, les missionnaires tiennent compte d'autres critères lors des recrutements. La Mission Fraternelle Luthérienne (MFL) s'appuie par exemple sur le paramètre religieux pour embaucher ses enseignants. Pour exercer dans ses établissements scolaires, il faut être un chrétien baptisé. Malheureusement, très peu de postulants réunissent à la fois le critère intellectuel et religieux. Pour pallier à ce problème, cette mission fait recours aux enseignants venant du Sud du Cameroun ou des collégiens vacataires en provenance du Tchad⁸. Dès 1958, pour être recruté dans les écoles de l'Eglise Presbytérienne Camerounaise (EPC), les candidats doivent fournir à l'administration de l'établissement en question un dossier comprenant les pièces ci-après :

- une attestation de l'Eglise stipulant qu'il est membre actif et se conduit bien,
- une demande d'autorisation d'enseigner,
- une copie certifiée conforme de l'acte de naissance,
- une copie certifiée conforme du diplôme ou certificat,
- un extrait de casier judiciaire ayant moins de six mois de date,
- un certificat médical établi par un docteur en médecine⁹.

Après avoir fourni toutes ces pièces, l'enseignant rempli un formulaire dans lequel il s'engage à :

- être au service de l'EPC et à répandre l'Evangile de Jésus-Christ,
- participer à son œuvre d'enseignement qui instruit les enfants et les éduque selon les principes chrétiens,
- servir le pays,
- veiller au développement physique, intellectuel et religieux des enfants,
- suivre les programmes officiels et à se soumettre aux règlements scolaires approuvés par l'Assemblée générale de l'Eglise Presbytérienne Camerounaise(EPC)¹⁰.

Après la signature de ce formulaire d'engagement, les candidats subissent des auditions et ne peuvent être recrutés qu'après accord du directeur des écoles de l'EPC. Une fois recruté, l'engagement du maître est valable pendant une année scolaire. En cas de satisfaction réciproque, il peut être renouvelé l'année suivante. Toutefois, il est à durée déterminée pour les maîtres ayant de 0 à 5 ans révolus d'ancienneté¹¹. Il est à durée indéterminée pour ceux qui totalisent plus de cinq années de service¹². C'est dire que, pour être un enseignant permanent ou titulaire, il faut avoir exercé le métier au moins pendant cinq années successives. Ainsi, le nombre d'année d'expérience renforce les compétences des enseignants. Toutes ces manœuvres et dispositions permettent aux missionnaires protestants d'assurer la relève. Le recrutement des enseignants

⁴ Révérend M.S. Bisse, Secrétaire à l'éducation de l'EPC, interview réalisée le 16 septembre 2010 à Yaoundé.

⁵ Minutes of the West Africa Mission, cité par Mbozo'o, "La mission presbytérienne américaine et les mutations religieuses et sociales chez les peuples du Sud Cameroun 1919-1939", Thèse de Doctorat III^e cycle en Histoire, Université Jean Moulin Lyon, 1981, p. 219.

⁶ C. Marchand, "L'enseignement au Cameroun sous mandat français" Mémoire de DIPES II, ENS, Yaoundé, 1985, p. 42.

⁷ J. Képgue, "L'enseignement au Cameroun sous la période française : 1945-1957", Mémoire de DIPLEG en Histoire-Géographie, ENS, Yaoundé, 1987, p. 42.

⁸ Révérend J. Koulagna, Directeur de l'Ecole de Théologie de Meiganga, interview réalisée le 23 avril 2013 à Meiganga.

⁹ Archives du SEDUC, EPC, Fiches de renseignements, 1958.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

issus de leurs propres écoles dévoile leur ambition de perpétuer l'occidentalisation de la population. Ces enseignants transmettent les connaissances telles que reçues dans ces écoles. Leur formation pédagogique leur permet renforcer leur compétence.

La formation du personnel enseignant

Au Cameroun allemand, les enseignants sont d'abord formés sur le tas et plus tard dans les écoles professionnelles. Sous l'administration française, ils ont bénéficié à la fois des formations ponctuelles et organisées.

D'une formation sous le tas aux écoles professionnelles

Au Cameroun allemand, les missionnaires n'ont reçu aucune formation pédagogique. Dans les séminaires, ils sont préparés à l'enseignement de la catéchèse. L'apprentissage en situation de classe est quelque peu nouveau pour eux. C'est la raison pour laquelle lors des inspections dans les salles de classes, des lacunes pédagogiques sont observées notamment l'usage du fouet pour obliger les élèves à donner la réponse juste à une question posée. La situation est d'autant plus préoccupante que Dinkelacker, inspecteurs des écoles de la Mission de Bâle, l'a dénoncé officiellement dans son rapport du 18 avril 1911 devant le comité Directeur de cette mission. A la fin, la solution prise consiste à permettre aux missionnaires de suivre une formation universitaire portant sur l'introduction à l'enseignement¹³. La qualification du personnel local est un souci majeur pour les missionnaires qui ont la charge de former les enseignants locaux. Pour ce faire, ils procèdent par la formation sous le tas en attendant la création des écoles appropriées, ladite formation se traduit par des cours de recyclage qui offrent l'occasion aux missionnaires d'inculquer les principes de base de la pédagogie aux enseignants. D'autres moyens sont convoqués comme la création des centres de formation des moniteurs. La Mission de Bâle a d'abord créé les écoles moyennes encore appelées "*Mittelschule*" qui ont accueilli les élèves des écoles de village et les forment pendant trois ans à la fonction d'enseignant. Cette mission a ouvert par la suite en 1898 une école normale à Bonabéri encore appelée école des auxiliaires ayant pour but de parfaire la formation des enseignants. Ce centre de formation est transféré à Buéa l'année suivante avec les études étendues sur une période de trois ans comme dans les écoles moyennes. Plusieurs matières sont inscrites au programme : l'écriture de la Bible, l'allemand, l'histoire universelle de l'Eglise, la prêche et la méthodologie¹⁴. Un accent particulier est mis sur l'enseignement religieux. A cette matière est affectée plus de la moitié des heures du programme, soit 15 heures sur 26. Une fois formés, les enseignants sont recrutés dans les écoles moyennant un salaire en rapport avec leur qualification. Les curricula de formation révèlent l'éloignement du programme de formation des réalités locales. Ils visent à implémenter les savoirs exogènes au détriment de ceux dits endogènes.

D'une formation organisée à une formation ponctuelle

Sous l'administration française, les Protestants ont la possibilité de former leur personnel enseignant à l'Ecole Supérieure de Yaoundé. De 1923 à 1931, le recrutement dans

cette école se fait sous admission directe après l'obtention du CEPE. A partir de 1931, il se fait sur concours. Entre 1923 et 1933, cette école a formé 168 moniteurs de l'enseignement parmi lesquels 33 de l'enseignement privé¹⁵. Hormis cette école, les Protestants créent des écoles et structures pour assurer la formation de leur personnel enseignant. Les missionnaires de la Mission Protestante Américaine(MPA) et de la Mission Protestante Française (MPF) implantent une école normale à Foullassi dirigée par le canadien Camille Chazeaud. Créé en 1925, cet établissement de référence à son époque pour son niveau d'étude élevé, a pour objectif de former les instituteurs des écoles primaires de la MPA et de la MPF. Ce sont les élèves de la première promotion de cette école qui ont composé le chant de ralliement qui est devenu en 1957, l'hymne national du Cameroun¹⁶. La MPA a aussi créé pour la formation de ces enseignants, les cours pédagogiques d'Elat et d'Ilanga. Par ailleurs, la MPF dispose d'autres établissements pour la formation de ces enseignants tels que le séminaire de Ndoungué et l'école biblique de Fouban créées en 1944 et l'Ecole Normale des Instituteurs Adjoints d'Elie Allégret à Bafoussam fondée en 1947¹⁷. Avec pour mission de former les enseignants des écoles de la MPF, cette dernière est dirigée par les missionnaires René Caillaux de 1947 à 1950, Bref de 1950 à 1952, Georges Patonnier de 1952 à 1957 et Douclet de 1957 à 1961¹⁸. Entre 1947 et 1960, 31 élèves et enseignants sont moulés dans cette institution de formation parmi lesquels Samuel Eboua ancien Secrétaire générale à la Présidence de la République du Cameroun, Charles Emmanuel Njike, Elie Njilo, Isaac Ndongui, etc¹⁹. Les missionnaires adventistes créent le cours normal de Nanga Eboko en 1937 pour assurer la formation des maîtres des écoles primaires de la Mission adventiste. En 1949, est créé un cours complémentaire comprenant les classes de 6^e et de 5^e. En 1955, il intensifie l'enseignement biblique en créant un cours de formation des évangélistes. Cette école adopte officiellement le nom de séminaire de Nanga Eboko et crée une section technique en 1958 consacrée à l'enseignement ménager et à la menuiserie²⁰. L'école normale de Meiganga est créée en 1957 par la MFL pour former les enseignants qui doivent œuvrer dans ses écoles. Elle est devenue collège protestant de Meiganga puis de Ngaoundéré²¹.

A la fin de leur formation dans les écoles normales, les élèves obtiennent les diplômes suivants : Pour l'enseignement primaire, le Brevet Supérieur, le Baccalauréat 1^{ère} partie, le Brevet Élémentaire (BE) ou le BEPC, le Diplôme de Moniteur Indigène (DMI) et temporairement le Certificat d'Etudes Primaire et Élémentaire (CEPE). Pour l'enseignement

¹⁵ Marchand, "L'enseignement", p.69.

¹⁶ Archives de l'OEPP, Annuaire de l'enseignement privé protestant en images de 1843 à l'an 2000, Yaoundé, FEMEC, sd.p. 115.

¹⁷ Archives du collège évangélique Elie Allégret de Bandjoun, Collège Elie Allégret, fête de l'excellence 2008-2009, p.4.

¹⁸ Ibid. Roussel a dirigé cet établissement de 1961 à 1963, Gros Jean de 1963 à 1966, Nkom Jean de 1966 à 1968, Charré Josué de 1968 à 1970, Nkom Jean de 1970 à 1994, Nkumnyi Mathieu de 1994 à 1996, Noubissi Paul de 1996 à 1999 et Ewan Denis e 1999 à 2009.

¹⁹ D. Ewans, Collège Elie Allégret 1947-2007, 60 ans d'Histoire, Mbouo, Bandjoun, 2007, p.6.

²⁰ Archives de l'OEPP, Annuaire 2000..., p. 115. Ce séminaire est reconnu officiellement par le gouvernement camerounais en 1964.

²¹ S. Dawaï, " Les œuvres sociales des missions chrétiennes au Nord-Cameroun : le cas de la mission fraternelle luthérienne de 1923 à 1998," Mémoire de Maîtrise en Théologie, FTPY, 1999, p.49.

¹³ Essiben, *Colonisation*, p.74.

¹⁴ M. Moukouri, Secrétaire à l'éducation du CEBEC, interview réalisé le 29 septembre 2009 à Douala.

secondaire, les diplômes obtenus sont : le Baccalauréat 2^e partie, le Brevet Supérieur et le Brevet élémentaire. Pour les apprenants du privé, l'obtention de ces parchemins s'accompagne de l'autorisation individuelle du Commissaire de la République. En 1950, les candidats au diplôme de Moniteur d'enseignement devait être titulaire ou non du CEPE, être âgé de 18 ans au moins et fournir un dossier composé d'une demande timbrée, d'un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif, d'une copie du CEPE ; le cas échéant d'une attestation du Directeur d'école visée par le Chef de la subdivision précisant que le candidat a exercé pendant deux ans les fonctions de moniteurs ou une copie du livret de scolarité du candidat attestant qu'il a le niveau de la classe de quatrième²². En 1952, les principales catégories d'enseignants en service dans les écoles privées sont distinctes (voir tableaux 1 et 2).

au moins un enseignant dans les quatre autres catégories de moniteurs. L'enseignement privé laïc affiche un tableau nul dans toutes les catégories de moniteurs. La position de leader de l'enseignement privé protestant est mise en exergue en ce qui concerne l'emploi des moniteurs. Des moniteurs-adjoints hors classe après trois ans, le nombre est croissant. Pour ce qui est des moniteurs-adjoints, l'enseignement privé protestant a employé 656 sur 1846 soit un pourcentage de 35, 53% ; le privé catholique 1139 soit 61,70% et le privé laïc 51 soit 2,70%. Les Catholiques ont ainsi le plus grand nombre de moniteurs-adjoints suivi des protestants et des laïcs. Le personnel enseignant est instable car il migre vers des secteurs plus rémunérateurs comme l'enseignement public ou le commerce. Face à cette situation, l'enseignement privé adopte une politique de formation ponctuelle qui se traduit par

Tableau 1. Enseignement privé : Les catégories de moniteurs en 1952

Missions et établissements	Hors classe ap. 6ans	1 ^{ère} classe	2 ^{ème} classe	3 ^{ème} classe	4 ^{ème} classe	Stagiaire
V. A Yaoundé					1	
V. A Foumban						
V. A Douala						
V. A de Doumé						
V. A Garoua						
MPA	2	1	1	2		2
MPF	1					2
Mission adventiste						
A.S Kribi						
A.S Ntem						
Ecole d'Abodmveng						
Ecole de Nkolossanga						

Source : ANY, JOCF, Arrêté du 21 janvier 1952 fixant les effectifs par catégorie du personnel enseignant en service dans les écoles privées, p. 138.
V.A : Vicariat apostolique, AS : Association scolaire, MPF : Mission protestante française, ap : après

Tableau 2. Enseignement privé : Les catégories de moniteurs-adjoints en 1952

Missions et établissements	Hors classe ap. 4 ans	Hors classe ap. 3 ans	Hors classe ap. 2 ans	1 ^{ère} classe	2 ^{ème} classe	3 ^{ème} classe	Total	stagiaire	Prévision augmentation d'effectif pour octobre 1952
V. A Yaoundé	11	10	13	56	127	266	483	200	60
V. A Foumban		1	1	17	70	126	215	180	40
V. A Douala	16	6	8	30	75	270	405	170	50
V. A de Doumé				2	6	27	35	20	6
V. A Garoua						1	1	3	4
MPA	18	8	15	25	100	262	428	105	63
MPF	7	5	10	31	47	103	203	90	30
Mission adventiste	1			7	15	32	54	25	10
A.S Kribi					1	3	4	3	3
A.S Ntem			1		2	4	7	2	5
Ecole d'Abodmveng				1	3	3	7	3	1
Ecole de Nkolossanga					1	3	4	3	2
Total	53	30	48	169	447	1101	1846	804	274

Source : ANY, JOCF, Arrêté du 21 janvier 1952 fixant les effectifs par catégorie du personnel enseignant en service dans les écoles privées, p. 138.
V.A : Vicariat apostolique, A.S : Association scolaire, ap : après.

Les établissements scolaires ou missions sont douze au total, l'enseignement privé protestant est représenté par trois missions qui sont la Mission adventiste, la MPA et la MPF ; l'enseignement catholique par cinq vicariats apostoliques et l'enseignement privé laïc par deux associations scolaires et deux écoles. L'on distingue également cinq catégories de moniteurs (voir tableau 1) et six catégories de moniteurs-adjoints (voir tableau 2) auxquels s'adjoignent les stagiaires. Malgré le fait que l'enseignement privé protestant possède le plus petit nombre d'établissements scolaires, il a le plus grand nombre de moniteurs en 1952 soit 7/8, 1/8 pour l'enseignement privé catholique. En dehors des moniteurs de la 4^e classe, il a

l'organisation des stages ou séminaires pendant les vacances dans les chefs-lieux des circonscriptions d'inspection et animés par les inspecteurs pédagogiques. Des stages de quatre mois sont également organisés à Saint Cloud en France²³. Ceux-ci requièrent souvent la participation de huit maîtres chaque année. Les cours du soir sont institués pour la formation générale des enseignants. A cette occasion, des échanges hebdomadaires sont menés entre les enseignants sur des sujets pédagogiques culturels et religieux. Des cours de recyclage à des niveaux variés, des cours spéciaux et les séminaires sont autant de stratégies employées par les missionnaires et l'administration pour perfectionner le niveau des enseignants²⁴.

²² ANY, 1AC3968, Diplôme, Règlementation du diplôme de moniteur d'enseignement, 1950.

²³ ANY, Rapport annuel de la France au Cameroun, 1957, pp.298 à 300.

²⁴ Ibid.

Chaque société missionnaire forme ses enseignants dans le but de perpétuer l'évangélisation. D'où leur rôle de moniteur-catéchiste. Par ce fait, ils ont contribué à l'éloignement des élèves de leur culture car l'évangile est un véhicule de la civilisation occidentale. C'est pourquoi ils constituent des vecteurs de l'acculturation des élèves voire de la population. Toutefois, les stratégies de formation des enseignants sont légions et permettent aux uns et aux autres d'acquérir de l'expérience qui est pris en compte dans la rémunération.

Le traitement salarial

Le traitement salarial tient compte des paramètres tels que la qualification et l'expérience.

Une politique de bas salaire

Au Cameroun sous protectorat allemand, la plupart des missions adopte une politique de bas salaire. Selon la Mission de Bâle, une telle politique s'explique par le fait que les moniteurs sont logés et nourris par la paroisse dans laquelle ils exercent. Jusqu'en 1907, les moniteurs ont un salaire de 360 marks. A Partir de 1907, ces salaires sont révisés à la baisse de 33%. Leur salaire est donc évalué désormais à 240 marks²⁵. L'on peut penser que cette réduction de salaire est due à la hausse sans cesse croissante du personnel enseignant qui est plus ou moins qualifié. La rémunération de ces enseignants est inférieure à ceux du public ou à ceux qui sont recrutés dans le commerce et dans l'administration. La dis proportionnalité peut s'expliquer par le fait que le personnel du privé est pour la plupart moins qualifié que ceux des autres secteurs d'activités.

Un traitement salarial inhérent au contexte géo-économique

Sous l'administration française, le traitement salarial dépend des facteurs comme la région de service et l'importance numérique et économique des fidèles.

instituteurs du privé est constitué uniquement des allocations de l'administration. La grille salariale prend en compte les critères comme la formation (niveau d'études) et l'ancienneté. Plus on est qualifié et ancien dans la profession plus le salaire est élevé (voir tableau 3). D'une manière générale, un enseignant du privé sans formation bénéficie d'une allocation de 5000 francs en début de carrière. Après trente années de service, le même moniteur gagne 11600 francs d'allocation du gouvernement. Ce salaire est largement inférieur à celui des enseignants du public acquis à la même cause. La solde des enseignants du public en début de carrière est comprise entre 15 000 et 21 000 francs²⁷. Leur salaire à la première année de service est supérieur à celui d'un enseignant du privé totalisant 30 années de service. Ce déséquilibre criard entre le salaire de ces enseignants explique la déperdition du corps enseignant dans le privé et entretient les rivalités financières entre le privé et le public. Très peu y achèvent leur carrière. Nombreux sont ceux qui démissionnent pour être recruté dans l'enseignement public ou pour tout autre emploi plus fructueux. En 1959, les statistiques du Secrétariat à l'éducation adventiste montrent que le salaire des enseignants des écoles primaires varie de 2000 F à 27200 F (voir le tableau 4).

L'on constate que la solde des enseignants de Sangmélina est supérieure à ceux de Batouri, Ndoumbi et Kribi. Elle est aussi inférieure à la solde générale (voir tableau 4). Cette situation peut s'expliquer par l'importance de la population chrétienne plus nombreuse à Sangmélina que dans les autres régions. Selon les réalités locales, la cellule familiale constitue le milieu éducatif, les enfants sont formés de père en fils et de mère en fille et de génération en génération et n'attendent pas de rémunération automatique. Par contre, ceux des écoles protestantes sont soit des missionnaires occidentaux, soit des produits issus des écoles de mission en conséquence formés dans l'optique de faire perpétuer l'acculturation de la population. Cette fonction enseignante est payante et nécessite des ressources financières pour réguler les salaires.

Tableau 3. Enseignement privé et public : Solde des enseignants en 1954

Echelon	Enseignement privé	Enseignement public
Instituteur adjoint hors échelon après 6 ans	210 100	266 772
Instituteur adjoint 1 ^{ère} classe	187 600	224 900
Instituteur adjoint stagiaire	157 000	184 600
Moniteur hors classe après 4ans	149 000	190 000
Moniteur 1 ^{ère} classe	108 800	116 325
	Prime de technicité comprise	Auxquelles s'ajoutent 16 % de la solde de base pour les villes de Yaoundé et de Douala
Moniteur certifié	3 300	

Source : ANY, 3AC727, Observations au sujet des demandes de subvention adressées par l'enseignement privé aux conseils municipaux.

Plus la région est peuplée et le nombre de fidèles élevé, plus l'enseignant a un salaire consistant. Sa rémunération étant déduite des offrandes dominicales. Tchouamo relève qu'en 1935, dans la Subdivision de Bafang, un moniteur de l'école protestante de Baboaté encadre 25 élèves et gagne 45 francs comme rémunération mensuelle²⁶. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le barème de salaire des

²⁵ Essiben, *Colonisation*, p. 79.

²⁶ R. Tchouamou, "L'enseignement dans la subdivision de Bafang et son impact sur la population locale", Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Yaoundé, 2000. p.48. Ceux de l'école catholique de Fomessa et Fondanti encadrent respectivement 35 et 10 élèves pour une rémunération de 25 et 10 francs. Tandis que dans le public, le salaire des enseignants varie entre 600 et 1200 francs.

Tableau 4. Salaire (en FCFA) du personnel enseignant des écoles primaires adventistes au 1er octobre 1959

Zone	Enseignant le moins diplômé ou sans diplôme		enseignant le plus diplômé	
	Salaire	Ancienneté	Salaire	ancienneté
Batouri	2000	7-12 ans	7700	7-12 ans
Ndoumbi	2000	25-30 ans	12200	25-30 ans
Kribi	2500	13-18 ans	14500	13-18 ans
Sangmélina	8400	13-18 ans	27200	25-30 ans

Source : Archives du SEDUC de UMAC, Etat des salaires du personnel enseignant au 1er octobre 1959.

²⁷ ANY, APA, Rapport du gouvernement français à l'ONU, 1957, p.99.

Conclusion

Les enseignants constituent l'un des maillons essentiels dans le développement des activités scolaires. L'efficacité des écoles protestantes en particulier et de l'école en général dépend de la formation qu'ils ont reçue. Sous le protectorat allemand comme pendant la période française, le personnel enseignant dans les écoles protestantes est constitué de deux corps : l'un missionnaire et l'autre local. L'insuffisance du personnel missionnaire a poussé les sociétés missionnaires à recourir au personnel local. Celui-ci est issu des écoles de mission et exerce la double fonction de moniteur-catéchiste. Qu'il soit missionnaire ou indigène, l'enseignant des écoles protestantes est formé et rémunéré pour assurer le respect du programme scolaire qui faut-il le rappeler est orienté vers la diffusion de la civilisation occidentale. Il constitue par ce fait un vecteur de l'acculturation des élèves et s'oppose par ce fait à l'école traditionnelle promotrice de la culture locale. Toutefois, qu'il soit du privé ou du public, l'enseignant a la même charge de travail. Comment donc comprendre l'écart significatif qui existe entre les salaires des enseignants des écoles protestantes voire privées et ceux des écoles publiques ?

REFERENCES

- ANY, 1AC3968, Diplôme, Règlementation du diplôme de moniteur d'enseignement, 1950.
- ANY, 3AC727, Observations au sujet des demandes de subvention adressées par l'enseignement privé aux conseils municipaux.
- ANY, JOCF, Arrêté du 21 janvier 1952 fixant les effectifs par catégorie du personnel enseignant en service dans les écoles privées.
- ANY, Rapport annuel de la France au Cameroun, 1957.
- ANY, JOCF, Arrêté du 21 janvier 1952 fixant les effectifs par catégorie du personnel enseignant en service dans les écoles privées.
- Archives de l'OEPP, Annuaire de l'enseignement privé protestant en images de 1843 à l'an 2000, Yaoundé, FEMEC, sd.
- Archives du collège évangélique Elie Allégret de Bandjoun, Collège Elie Allégret, fête de l'excellence 2008-2009.
- Archives du collège évangélique Elie Allégret de Bandjoun, Collège Elie Allégret, fête de l'excellence 2008-2009.
- Archives du SEDUC de UMAC, Etat des salaires du personnel enseignant au 1er octobre 1959.
- Archives du SEDUC, EPC, Fiches de renseignements, 1958.
- Bisse M.S., Secrétaire à l'éducation de l'EPC, interview réalisée le 16 septembre 2010 à Yaoundé.
- Dawaï S., "Les œuvres sociales des missions chrétiennes au Nord-Cameroun : le cas de la mission fraternelle luthérienne de 1923 à 1998," Mémoire de Maîtrise en Théologie, FTPY, 1999.
- Essiben M., *Colonisation et évangélisation en Afrique : l'héritage scolaire du Cameroun (1885-1956)*, Berne, Peter Lang, 1980.
- Ewans D., Collège Elie Allégret 1947-2007, 60 ans d'Histoire, Mbouo, Bandjoun, 2007.
- Kepgue, J., "L'enseignement au Cameroun sous la période française : 1945-1957", Mémoire de DIPLEG en Histoire-Géographie, ENS, Yaoundé, 1987.
- Koulagna J., Directeur de l'Ecole de Théologie de Meiganga, interview réalisée le 23 avril 2013 à Meiganga.
- Marchand C., "L'enseignement au Cameroun sous mandat français" Mémoire de DIPES II, ENS, Yaoundé, 1985.
- Mezale Bikate J.P., élève à l'école primaire de à l'école primaire de Thon à Nanga- Eboko de 1959 à 1966, interview réalisé le 11 avril 2013 à Nanga Eboko.
- Moukouri M., Secrétaire à l'éducation du CEBEC, interview réalisé le 29 septembre 2009 à Douala.
- Tchouamou, R., "L'enseignement dans la subdivision de Bafang et son impact sur la population locale", Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Yaoundé, 2000.
